

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28344**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Agent de précontrainte de l'industrie du béton

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Carrières et de matériaux - Centre national d'études et des formations des industries de carrières et matériaux de construction (CEFICEM)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3081 - Industries de carrières et de matériaux (UNICEM)

Code(s) NSF :

224u conduite d'installations et de fours industriels du verre et de la céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Agent de précontrainte réalise des éléments en béton précontraint en utilisant le matériel et les équipements mis à sa disposition dans le respect des consignes de sécurité.

Il contrôle les phases du processus de fabrication et la qualité des pièces réalisées.

On distingue deux situations de travail : travail sur banc, travail sur moule.

Les activités exercées se déclinent autour des grands axes suivants :

- Production (dé-tension des armatures et évacuation des produits, positionnement des aciers et mise-sous-tension, moulage)
- Sécurité-Maintenance-Qualité

Les capacités attestées :

Production (dé-tension des armatures et évacuation des produits, positionnement des aciers et mise-sous-tension, moulage) :

Assurer les opérations de dé-tension des armatures, de démoulage, d'évacuation et de stockage des produits, en respectant les consignes sur l'usage du matériel, la qualité des produits et la sécurité.

Préparer le banc ou le moule selon la pièce à fabriquer, sélectionner et préparer les fils ou torons, les armatures passives et les accessoires selon les modes opératoires adéquats et tous les éléments fournis (plans, dossiers...).

Effectuer la mise en tension en respectant les consignes de sécurité et le mode opératoire (ou les consignes du chef d'équipe).

Assurer dans les règles de l'art les opérations de coulage (approvisionnement du béton) et d'étuvage (déroulement des bâches).

Sécurité-Maintenance-Qualité

Mettre en œuvre et veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques.

Repérer et signaler les dysfonctionnements afin de limiter les arrêts de production.

S'assurer de la qualité de la pièce fabriquée.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie du béton

Agent de précontrainte de l'Industrie du béton

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1706 : Préfabrication en béton industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. Production (dé-tension des armatures et évacuation des produits, positionnement des aciers et mise-sous-tension, moulage)

Assurer les opérations de dé-tension des armatures, de démoulage, d'évacuation et de stockage des produits, en respectant les consignes sur l'usage du matériel, la qualité des produits et la sécurité.

Préparer le banc ou le moule selon la pièce à fabriquer, sélectionner et préparer les fils ou torons, les armatures passives et les accessoires selon les modes opératoires adéquats et tous les éléments fournis (plans, dossiers...).

Effectuer la mise en tension en respectant les consignes de sécurité et le mode opératoire (ou les consignes du chef d'équipe).

Assurer dans les règles de l'art les opérations de coulage (approvisionnement du béton) et d'étuvage (déroulement des bâches).

2. Sécurité-Maintenance-Qualité

Mettre en œuvre et veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques.

Repérer et signaler les dysfonctionnements afin de limiter les arrêts de production.

S'assurer de la qualité de la pièce fabriquée.

L'obtention de la totalité des blocs de compétences permet d'obtenir la certification.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28344 - La préfabrication du béton	Description des compétences : - Prévoir les moyens nécessaires afin de répondre au programme de production (moules, matières, manutention, personnels...) - Assurer les opérations de nettoyage. Repérer les dysfonctionnements, les signaler afin de limiter les arrêts de production et les accidents - S'assurer de la qualité de la pièce fabriquée - Mettre en œuvre et veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques - Respecter les règles environnementales en adoptant une démarche de prévention Modalités d'évaluation : - Questionnaires informatisés décrivant les démarches qualité, sécurité et environnement dans l'Industrie du béton - Dossier écrit suite à une mise en situation individuelle de préparation d'un programme de production - Présentation orale devant un jury
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28344 - La précontrainte dans l'Industrie du béton	Description des compétences : - Assurer les opérations de dé-tension des armatures, de démoulage, d'évacuation et de stockage des produits, en respectant les consignes sur l'usage du matériel, la qualité des produits et la sécurité - Préparer le banc ou le moule selon la pièce à fabriquer, sélectionner et préparer les fils ou torons, les armatures passives et les accessoires selon les modes opératoires adéquats et tous les éléments fournis (plans, dossiers...) - Effectuer la mise en tension en respectant les consignes de sécurité et le mode opératoire (ou les consignes du chef d'équipe) - Assurer dans les règles de l'art les opérations de coulage (approvisionnement du béton) et d'étuvage (déroulement des bâches) Modalités d'évaluation : - Questionnaires informatisés portant sur la description des phases du processus de précontrainte - Dossier écrit suite à une mise en situation individuelle des opérations de coulage et d'étuvage - Présentation orale devant un jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	· Les membres du juryappartiennent au secteur Professionnel Carrières et Matériaux. · Chaque organisation syndicale de salariés représentative au niveau national : - Mandate plusieurs membres de jury pour chaque Branche, qui seront formés dans le cadre des règles du présent processus. - Désigne un membre formé pour chaque session de jury. · Les fédérations d'employeurs : - Mandatent et forment plusieurs membres de jury pour chaque Branche. - Désignent un maximum de 5 membres formés pour chaque session de jury.
En contrat de professionnalisation	X	· Les membres du juryappartiennent au secteur Professionnel Carrières et Matériaux. · Chaque organisation syndicale de salariés représentative au niveau national : - Mandate plusieurs membres de jury pour chaque Branche, qui seront formés dans le cadre des règles du présent processus. - Désigne un membre formé pour chaque session de jury. · Les fédérations d'employeurs : - Mandatent et forment plusieurs membres de jury pour chaque Branche. - Désignent un maximum de 5 membres formés pour chaque session de jury.
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Agent de précontrainte de l'industrie du béton" avec effet au 27 mai 2015, jusqu'au 27 mai 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel le 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Pour plus d'informations

Statistiques :

18 titres CQP Agent de précontrainte de l'Industrie du béton attribués depuis 2004

Autres sources d'information :

www.ceficem.fr

www.fib.org

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Carrières et de matériaux - Centre national d'études

et des formations des industries de carrières et matériaux de construction (CEFICEM) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Ceficem, 23 rue d'Aumale, 75009 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ceficem Paris (75), Nancy (54), Montalieu (38), Marseille (13), Toulouse (31), Rennes (35)

Historique de la certification :

Certification précédente : Agent de précontrainte de l'industrie du béton